

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2013

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES TRES, CUGNAUX 46 PLACE DE L'EGLISE BP 79 31270 CUGNAUX



3852008144 0000

CARRIERE JEAN-MARIE CHARLES MAURICE LAURENCE 45 T RUE MICHEL MONTAGNE 31170 TOURNEFEUILLE

Vos références .

Numéro fiscal:

09 15 598 972 414 C

Référence de l'avis :

13 31 4577565 74

Numéro de contrat de prélèvement : M3 31 313 556 324

Numéro de propriétaire :

557 C01815X

Débiteur(s) légal(aux) :

M CARRIERE JEAN-MARIE CHARLES MAURICE LAURENCE

45 T RUE MICHEL MONTAGNE®

31170 TOURNEFEUILLE

PROP/INDIVIS 4421 MB29MN C

CARRIERE BENEDICTE MARI

NEE CUENOT

PROP/INDIVIS MB29MP

Numéro de rôle :

221

Date d'établissement :

06/09/2013

Date de mise en recouvrement :

31/08/2013

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 603,00 €

Détail du montant à prélever

Montant de vos taxes foncières

2 731,00 €

Mensualités versées

2 128,00 €

Compte à débiter :

18537605101

M CARRIERE JM OU CUENOT B

CRCA TOURNEFEUILLE

Prochaines échéances 2013

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2013

16 SEPTEMBRE 2013 15 OCTOBRE 2013

15 NOVEMBRE 2013

266,00 € 266,00 €

71,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2014

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2014 pour les taxes foncières seront les suivants :

1.5	JANVIER	2014	273,00	€	16	JUIN	2014	273,00	€
-	FEVRIER	2014				JUILLET	2014	273,00	€
	MARS	2014	273,00			AOUT	2014	273,00	€
	AVRIL	2014	273,00	€	15	SEPTEMBRE	2014	273,00	$\epsilon$
_	MAI	2014	273,00	€	15	OCTOBRE	2014	273,00	€

En 2014, conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes bancaires européennes, vos prélèvements mensuels seront effectués sous la Référence Unique de Mandat suivante : ++FR46ZZZ005002M331313556324. Les modalités de prélèvement restent inchangées et vous n'avez aucune démarche à effectuer.